

Directives pour le traitement de dommages survenus au cours du transport

Concernant la gestion des dommages survenus au cours du transport sur les marchandises livrées par Herth+Buss, les points suivants doivent être respectés:

Dans la mesure où les livraisons ont été effectuées par courrier ou par entreprise de transport, la gestion des dommages survenus au cours du transport revient à Herth+Buss si les conditions suivantes sont respectées :

- a. L'emballage de chaque livraison doit immédiatement être contrôlé lors de la réception quant à son état irréprochable; faites-vous impérativement attester des dommages perceptibles de l'extérieur par le livreur (les projecteurs et les feux arrière doivent immédiatement être déballés)
- b. Dans tous les cas, les dommages survenus au cours du transport sur les pièces livrées doivent être signalés par écrit dans les 10 jours qui suivent la réception de la livraison. Des dommages survenus au cours du transport et qui ont été signalés trop tard ou pas du tout ne peuvent pas faire l'objet de remplacement de pièces!
- c. Pour la déclaration des dommages, vous devez remplir intégralement notre formulaire de retour de marchandise et joindre une copie du bon de livraison de la pièce faisant l'objet de la réclamation.